

## **Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020**

Jean-Paul JUSSELME	Jean-Marc FOURNIER
Bruno MUZEL	Teresa XAVIER MARTINS
Gisèle VERNE	Marie-Servane BILLAY
Alain ROCHARD	Claude DUBESSY
Pascal CRIONAY	Eglantine GIRAUD (Secrétaire de séance)
Florence LABOUTIERE	

### **Ordre du jour :**

#### ***Délibérations concernant :***

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Elections des adjoints au Maire
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Délégations du conseil municipal au Maire
- Désignation des membres dans les commissions municipales

#### ***Informations diverses***

Le maire sortant ouvre la séance de ce premier conseil municipal. Il constate la présence de tous les élus, soit 11 membres. Il passe la présidence au doyen d'âge qui vérifie que le quorum est atteint.

En préambule de la mise en place du nouveau conseil municipal, chaque élu fait une succincte présentation de leur situation personnelle.

Nomination de 2 assesseurs : Eglantine Giraud et Marie-Servane Billay

Nomination de la secrétaire de séance : Eglantine Giraud

- Election du Maire

Le doyen d'âge lance un appel à candidature pour le poste de maire.

M. Jean Paul JUSSELME se présente à ce poste.

Le vote se déroule à bulletin secret

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Jean Paul JUSSELME : 10 voix                      Bulletin blanc : 1

**M. Jean Paul JUSSELME est élu Maire de la commune**

- ✓ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le nombre d'adjoints au maire ne doit pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Pour la commune de Chirassimont avec une population de 405 habitants, le conseil municipal est composé de 11 conseillers, soit maximum 3 adjoints au maire.

M. Le Maire lance un appel à candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

M. Bruno MUZEL se présente à ce poste.

Le vote se déroule à bulletin secret

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Bruno MUZEL : 10 voix                      Bulletin blanc : 1

**M. Bruno MUZEL est élu 1<sup>er</sup> adjoint au maire**

M. Le Maire lance un appel à candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

Mme Gisèle VERNE se présente à ce poste.

Le vote se déroule à bulletin secret

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Gisèle VERNE : 10 voix                      Bulletin blanc : 1

**Mme Gisèle VERNE est élue 2<sup>ème</sup> adjointe au maire**

M. Le Maire lance un appel à candidature pour le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

M. Alain ROCHARD se présente à ce poste.

Le vote se déroule à bulletin secret

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Alain ROCHARD : 10 voix                      Bulletin blanc : 1

**M. Alain ROCHARD est élu 3<sup>ème</sup> adjoint au maire**

- Lecture de la Charte de l'élu local

En vertu de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, le maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

- Délégation du conseil municipal au Maire :

M. le Maire donne lecture des 29 délégations possibles consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** 18 délégations consenties au Maire

- Désignation des délégués au SIEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente à un syndicat mixte SIEL – TERRITOIRE D'ENERGIE. Ce syndicat est administré par un comité syndical de délégués élus par les organes délibérants de ses adhérents.

Pour les communes, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SIEL – TE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉSIGNE** Jean Paul JUSSELME comme délégué titulaire et Marie-Servane BILLAY comme déléguée suppléante

- Désignation du Correspondant Défense :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'État de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

La candidature de Jean-Marc FOURNIER est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la candidature de Jean-Marc FOURNIER, il est désigné correspondant défense.

- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste, pour une commune de moins de 3500 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉSIGNE** en tant que :
  - Délégués titulaires :
    - Bruno MUZEL – Gisèle VERNE – Alain ROCHARD
  - Délégués suppléants :
    - Teresa XAVIER MARTINS – Pascal CRIONAY – Marie-Servane BILLAY

- Désignation des membres des commissions municipales :

Le maire est le président de droit de toutes les commissions communales.

M. le Maire propose de créer 12 commissions.

Après échanges entre élus, les commissions sont constituées selon le tableau ci-dessous :

Commissions communales	Représentant	Membres		
Bâtiments	<b>Bruno MUZEL</b>	Claude DUBESSY	Gisèle VERNE	Teresa XAVIER MARTINS
Affaires scolaires / enfance / jeunesse	<b>Gisèle VERNE</b>	Eglantine GIRAUD	Claude DUBESSY	Marie-Servane BILLAY
Voirie	<b>Alain ROCHARD</b>	Claude DUBESSY	Pascal CRIONAY	
Finances	<b>Maire + adjoints</b>	Teresa XAVIER MARTINS	Pascal CRIONAY	
Urbanisme Plan Local d'Urbanisme / PLUi Habitat	<b>Maire + adjoints</b>	Eglantine GIRAUD	Pascal CRIONAY	
Action sociale	<b>Gisèle VERNE</b>	Jean-Marc FOURNIER	Florence LABOUTIERE	
Assainissement : suivi du réseau et STEP	<b>Bruno MUZEL</b>	Alain ROCHARD		
Communication : Navette et site web	<b>Florence LABOUTIERE</b>	Marie-Servane BILLAY		
Embellissement Propreté Environnement	<b>Gisèle VERNE</b>	Florence LABOUTIERE	Jean-Marc FOURNIER	
Vie associative	<b>Florence LABOUTIERE</b>	Eglantine GIRAUD		
Commission de contrôle de la liste électorale	<b>Pascal CRIONAY</b>	Représentant TGI	Représentant Préfet	
Commissions communales	Représentants	Suppléants		
Commission d'Appels d'Offres	<b>Maire + adjoints</b>	Teresa XAVIER MARTINS	Pascal CRIONAY	Marie-Servane BILLAY

- Délégation au Maire pour la compétence relative aux marchés publics :

M. le Maire expose que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Après avoir entendu M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

M. le Maire est chargé pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 3 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- M. le Maire informe que les adresses mail de chaque membre du conseil municipal seront, avec leur accord, transmis à la Communauté de Communes.
- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au vendredi 12 juin 2020 à 20h30